

MÉMOIRE
AU
TRÈS HONORABLE STEPHEN HARPER
Premier ministre du Canada

Par



La Fédération canadienne des clubs de femmes de carrières commerciales et professionnelles
The Canadian Federation of Business and Professional Women's Clubs

Membre de la Fédération internationale des clubs de femmes de carrières commerciales
et professionnelles

www.bpwcanada.com

bpw@bpwcanada.com

Notre but : améliorer les conditions économiques, politiques, sociales et d'emploi des femmes.

Un travail de femmes pour aider les femmes au travail.

Octobre 2007

INDEX DES RÉSOLUTIONS

Résolutions adoptées à l'assemblée annuelle générale de BPW Canada

À Montréal (Québec), le 7 juillet 2007

INTRODUCTION	1
RÉSOLUTION N° 2007/01	2
COUPURES ET NOUVEAU MANDAT POUR CONDITION FÉMININE CANADA.....	2
<i>CONTEXTE ET RÉFÉRENCES</i>	2
RÉSOLUTION N° 2007/02	3
ABOLITION DU PROGRAMME DE CONTESTATION JUDICIAIRE	3
<i>CONTEXTE ET RÉFÉRENCES</i>	3
RÉSOLUTION N° 2007/03	4
CERCLES DE SOUTIEN AUX DÉTENUES SOUS RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE	4
<i>CONTEXTE ET RÉFÉRENCES</i>	4
RÉSOLUTION N° 2007/04	5
ACCÈS POUR TOUTES LES CANADIENNES AU VACCIN CONTRE LE CANCER DU COL UTÉRIN	5
<i>CONTEXTE ET RÉFÉRENCES</i>	5

INTRODUCTION

En 1930, la société BPW Canada devenait membre-fondatrice de la Fédération internationale des clubs de femmes de carrières commerciales et professionnelles qui, depuis, regroupe des clubs provenant de plus de 108 pays du monde. BPW International, porte-parole reconnu des femmes salariées dans l'ensemble des professions et des secteurs d'emploi, encourage l'égalité des chances et du statut pour les femmes. À titre d'organisme non gouvernemental (ONG), BPW International s'est vu octroyer le statut consultatif de catégorie I au Conseil économique et social des Nations Unies (ESOSOC).

La Fédération canadienne des clubs de femmes de carrières professionnelles et commerciales (BPW Canada) revendique l'égalité et cherche à améliorer les conditions économiques, politiques et sociales des femmes. Ses membres font « un travail de femmes pour aider les femmes au travail ». Son effectif se compose de femmes de tout le pays qui occupent des professions et des métiers divers, notamment des entrepreneures.

Depuis 77 ans, BPW défend l'égalité au travail et a joué un rôle important dans l'avancement de la femme.

BPW Canada compte actuellement 46 clubs locaux. Ces clubs offrent à leurs adhérentes toute une gamme d'opportunités et d'activités choisies en fonction des quatre pierres angulaires de son modèle d'effectif, soit : a) le plaidoyer actif et avisé des questions féminines; b) le perfectionnement des aptitudes au leadership et à la carrière; c) le réseautage de soutien; et d) le développement personnel.

En juillet 2007, la ville de Montréal a accueilli notre assemblée générale annuelle. La politique de BPW Canada est établie lors des congrès et des assemblées générales annuelles. Les résolutions qu'expose ce document ont été lancées par les clubs, étudiées et formulées puis présentées aux déléguées du congrès, qui en ont discuté et débattu. Lorsqu'elles sont acceptées, ces résolutions sont intégrées à la politique officielle de BPW Canada.

Les questions soulevées par BPW Canada touchent l'ensemble de la société. Nous attendons avec impatience l'occasion de présenter dans plus de détails nos résolutions et nos préoccupations aux représentants de notre gouvernement fédéral.

RÉSOLUTION N^o 2007/01

COUPURES ET NOUVEAU MANDAT POUR CONDITION FÉMININE CANADA

Soumise par BPW Montréal

IL EST RÉSOLU QUE BPW Canada prie fortement le gouvernement du Canada de reconnaître, d'honorer et de rendre compte de son engagement à défendre les droits des femmes canadiennes en s'acquittant de ses obligations internationales pour l'égalité de la femme au Canada, comme l'ont indiqué les Nations Unies en vertu de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE BPW Canada prie fortement le gouvernement du Canada de rendre à Condition féminine Canada son mandat et son budget d'origine afin que ce ministère puisse continuer de jouer son rôle vital en présentant au gouvernement des initiatives politiques progressistes et modernes.

CONTEXTE ET RÉFÉRENCES

Pendant la campagne électorale, Stephen Harper a dit : « Oui, je suis d'accord pour appuyer les droits des femmes et je conviens que le Canada doit faire davantage pour s'acquitter de ses obligations par rapport à l'égalité des femmes. Si je suis élu, je prendrai des mesures immédiates et concrètes, comme le recommande l'ONU, afin que le Canada respecte pleinement les engagements qu'il a pris envers les femmes qui y habitent. » (<http://www.fafia-afai.org/fr/node/68>) Les récents gestes posés par ce gouvernement vont toutefois à l'encontre de son engagement.

La ministre Oda a comparu pour la première fois devant le Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes le jeudi 5 octobre 2006. Elle a dû y essuyer des critiques pour les gestes posés :

- Irene Mathyssen, critique de la condition féminine au NPD, a demandé la démission de Mme Oda.
- Maria Mourani, critique de la condition féminine au Bloc québécois, a demandé à Mme Oda si son gouvernement croit que la défense des droits de la femme n'est plus une activité légitime.
- Maria Minna, critique de la condition féminine au Parti libéral, a rappelé à la ministre que sans les femmes et les groupes de femmes, la femme n'aurait pas ce qu'elle a aujourd'hui (bien qu'il y ait encore beaucoup de travail à faire).

RÉSOLUTION N° 2007/02

ABOLITION DU PROGRAMME DE CONTESTATION JUDICIAIRE

Soumise par BPW Montréal

IL EST RÉSOLU QUE BPW Canada presse le gouvernement du Canada de donner à tous les individus et à tous les groupes minoritaires ou militants les moyens financiers de contester les lois qui enfreignent leurs droits, dans le meilleur intérêt de toute la population canadienne.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE BPW Canada presse le gouvernement canadien de se conformer à la recommandation du Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU qui demande que le Programme de contestation judiciaire prenne de l'expansion et finance les causes types qui touchent les lois et les politiques provinciales qui enfreignent les droits constitutionnels à l'égalité.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE BPW Canada presse le gouvernement du Canada de renverser immédiatement sa décision et de rendre tous ses fonds au Programme de contestation judiciaire.

CONTEXTE ET RÉFÉRENCES

Le Programme de contestation judiciaire (PCJ) est un programme très important qui finance les causes types introduites par les individus et les groupes pour contester les lois et les politiques fédérales qui enfreignent leurs droits constitutionnels à l'égalité. Avec l'aide financière du PCJ, les groupes de femmes et autres groupes qui revendiquent l'égalité ont eu accès au système juridique et ont pu présenter une interprétation progressiste des lois. Femmes, autochtones, gais et lesbiennes, personnes handicapées et autres groupes désavantagés ont ainsi obtenu des résultats plus égalitaires.

Par exemple, le PCJ a soutenu financièrement le Fonds d'action et d'éducation juridiques pour les femmes (FAEJ), qui militait contre l'utilisation de mythes sexistes pendant les procès pour agression sexuelle.

Le Programme de contestation judiciaire finance également les causes types qui défendent les droits linguistiques des francophones hors Québec et des anglophones du Québec. Ce financement a été essentiel dans la lutte des francophones de tout le Canada pour obtenir des écoles de langue française et des soins de santé prodigués en français.

Source : Institut canadien de recherche sur les femmes

RÉSOLUTION N^o 2007/03

CERCLES DE SOUTIEN AUX DÉTENUES SOUS RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE

Soumise par BPW Cambridge

IL EST RÉSOLU QUE BPW Canada presse le gouvernement du Canada d'assurer un financement stable à tout équivalent du programme de cercles de soutien du réseau STRIDE, une solution de rechange qui s'est avérée rentable pour réintégrer les détenues sous responsabilité fédérale parce qu'elle coûte moins cher, réduit les risques de récidive et fait bénéficier l'ensemble de la société de collectivités plus sûres qui dépendent moins de l'aide sociale.

CONTEXTE ET RÉFÉRENCES

Le coût moyen d'incarcération d'une détenue en établissement fédéral est d'environ 150 870 \$ par année. L'université de Waterloo a mené une étude qui confirme que le programme de cercles de soutien du réseau STRIDE est un outil efficace pour soutenir les femmes qui réintègrent la collectivité.

Les cercles de soutien du réseau STRIDE aident les femmes du *Grand Valley Institute for Women* à faire la difficile – et souvent traumatisante – transition de la prison à la collectivité en faisant participer cette dernière. Les cercles, son principal service, permettent à des bénévoles de la collectivité de créer des réseaux d'entraide et de soutien pour ces femmes. En aidant les femmes à réintégrer la collectivité avec succès, nous mettons un terme aux cycles de violence, de toxicomanie, de pauvreté et de criminalité.

S'ils disposaient de ressources accrues, les cercles de soutien pourraient servir de modèle à l'élaboration d'un meilleur système de soutien aux détenues et d'activités de réinsertion telles que l'accompagnement bénévole, la planification des sorties et l'accompagnement aux rencontres importantes ou difficiles. Les enfants des détenues sous responsabilité fédérale bénéficient également du réseau STRIDE. Soixante-sept pour cent de ces femmes ont des enfants. En les aidant à demeurer dans leur collectivité, on aide réellement leurs enfants.

RESSOURCES

- Bulletin *Community Justice Initiatives*, décembre 2006.
- *CRIAW New Federal Policies Affecting Women's Equality: Reality Check*, nov. 2206, n^o 8.
- PEDLAR, Alison. *The Work of Providing Alternative Choices (PAC)* [ancien nom de STRIDE] *Circles for Federally Sentenced Women*, Université de Waterloo, mai 2003.

RÉSOLUTION N° 2007/04

ACCÈS POUR TOUTES LES CANADIENNES AU VACCIN CONTRE LE CANCER DU COL UTÉRIN

Soumise par le Club BPW virtuel

IL EST RÉSOLU QUE BPW Canada encourage fortement le gouvernement du Canada à élaborer, par l'intermédiaire de Santé Canada, un programme d'éducation et de sensibilisation du public sur la disponibilité du vaccin qui comprendrait de l'information sur les avantages de l'inoculation et sur ses effets à court et à long terme, découverts dans le cadre des recherches financées par le gouvernement, et à poursuivre les programmes déjà en place qui font valoir l'importance du test de PAP et du dépistage.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE BPW Canada presse le gouvernement du Canada, plus particulièrement Santé Canada, de financer ces programmes de sensibilisation et d'immunisation ciblant les filles de 9 ans jusqu'aux femmes de 26 ans et d'offrir le vaccin gratuitement à toutes les Canadiennes faisant partie du groupe d'âge spécifié. De plus, BPW Canada presse le gouvernement de continuer à financer les programmes déjà en place qui font valoir l'importance du test de PAP et du dépistage.

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE BPW Canada félicite Santé Canada d'avoir approuvé rapidement l'utilisation au Canada du vaccin contre le cancer du col utérin. Nous félicitons également le gouvernement fédéral d'avoir affecté pour les trois prochaines années 300 millions de dollars à l'implantation dans les écoles d'un programme de vaccination contre le VPH.

IL EST ENFIN RÉSOLU QUE BPW Canada recommande fortement aux clubs BPW provinciaux de soumettre à leur gouvernement provincial respectif une résolution qui le presserait de lancer un programme d'immunisation volontaire de toutes les filles de 9 à 13 ans et d'immunisation de rattrapage des filles et des femmes de 14 à 26 ans, comme le recommande le Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI).

CONTEXTE ET RÉFÉRENCES

La disponibilité d'un vaccin contre le cancer du col utérin est un enjeu national. Le cancer du col utérin fait courir un risque aux Canadiennes de la génération actuelle et des générations futures puisqu'il est l'une des deux plus grandes causes de décès par cancer chez les femmes.

L'infection du col utérin par le virus du papillome humain (VPH) est le principal facteur de risque. Ce vaccin doit être perçu comme un complément au dépistage du cancer du col

utérin, non comme un produit de remplacement. La vaccination contre le VPH diminuerait le risque de cancer de façon spectaculaire, surtout chez les femmes qui ne suivent pas les recommandations actuelles de dépistage et dans les régions où le dépistage est moins accessible.

Il faut élaborer des programmes qui cibleront les jeunes femmes avant qu'elles deviennent sexuellement actives, ce qui explique la nécessité d'immuniser les jeunes filles de 9 à 13 ans. La collectivité bénéficie d'une meilleure protection lorsqu'un pourcentage élevé de la population est vaccinée. Les avantages du vaccin contre le cancer du col utérin grandiront avec le nombre de filles et de femmes vaccinées.

RESSOURCES

- Santé Canada. Médicaments et produits de santé, Avis de décision portant sur Gardasil, 23 octobre 2006.
- Medicine Net.com – *Cervical Cancer Vaccine also Protects against Vaginal Cancers*
- *Montreal Daily Press* (en ligne), 23 janvier 2007
- *Guttmacher Policy Review*, automne 2006, volume 9, numéro 4.
- *National Cancer Institute. American Society of Clinical Oncology Conference, communiqué Cervical Cancer also Protects Against Vaginal Cancers*, 5 juin 2006.
- *Mayo Clinic. Tools for healthier Lives – Cervical cancer recommended for girls 11-12.*
- *US Food & Drug Administration. FDA Consumer Magazine : New Vaccine Prevents Cervical Cancer*, septembre-octobre 2006.
- Société canadienne du cancer. *CCS welcomes approval of cervical cancer vaccine – significant advance for women's health*, communiqué du 18 juillet 2006.